

Bulletin d'histoire politique

Les universitaires et la politique

François-Albert Angers



Volume 3, Number 1, Fall 1994

Les intellectuels et la politique dans le Québec contemporain. Actes du colloque du 20 mai 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063445ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063445ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Septentrion

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Angers, F.-A. (1994). Les universitaires et la politique. *Bulletin d'histoire politique*, 3(1), 25–33. <https://doi.org/10.7202/1063445ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LES UNIVERSITAIRES ET LA POLITIQUE

François-Albert Angers

École des Hautes Études Commerciales

Le rôle qu'on m'a assigné dans le cadre de ce colloque est de témoigner sur «l'implication politique des intellectuels» au cours des années 1950. L'invitation m'a été faite en tant qu'«intellectuel qui s'est impliqué en politique». C'est donc dans le cadre de ce mandat d'acteur-témoin que se situera et se limitera mon intervention. J'ai mis cette intervention sous le chapeau ou titre de «Les universitaires et la politique», sans prétention d'analyse, parce que je suis resté pendant toute ma carrière un professeur d'université constamment et très activement engagé dans son enseignement et ses travaux de recherches. Retenu à l'École des Hautes Études Commerciales dès la fin de mes études universitaires en 1934, j'y fus nommé professeur le 1er juillet 1937, après un séjour d'études de deux ans à Paris. J'y suis resté sans discontinuité jusqu'à l'âge alors obligatoire de la retraite, le 1er juillet 1974. Outre la fonction de professeur, j'ai occupé à l'École les fonctions successives de directeur de la revue de l'École, *L'Actualité économique*, pendant 10 ans. Puis de chef du service de Documentation économique et finalement de directeur de l'Institut d'Économie Appliquée. En 1950, j'avais donc 13 ans de carrière et 41 ans d'âge. On peut dire que cette décennie a correspondu à l'arrivée d'une carrière à sa période de maturité.

Comme l'invitation qui m'a été faite à ce colloque comporte déjà que je suis reconnu comme quelqu'un d'engagé en politique — ce que je ne contesterai pas — il importe de préciser d'abord le sens du mot politique par rapport à mon engagement. Pendant tout ce temps et jusqu'à ma mise à la retraite, je n'ai jamais été membre d'aucun parti politique et n'ai donc jamais été soumis aux directives d'un parti. C'est d'ailleurs pour garder ma pleine liberté d'expression que, non seulement je n'ai jamais participé à l'action politique comme on l'entend d'habitude, mais n'ai jamais pris ma carte de quelque parti que ce soit. Et cela, en dépit des amitiés très grandes que j'ai entretenues avec des chefs politiques, toujours cependant en marge des partis traditionnels de la vie canadienne et québécoise. Je n'ai jamais songé

d'autre part à être candidat, fût-ce comme indépendant, à aucune élection, tenant à faire ma vie, à exercer mon action comme universitaire exclusivement. J'ajoute cependant pour être complet, que tout récemment, étant à la retraite depuis plusieurs années et hors du circuit universitaire actif, je suis devenu membre, et du Bloc Québécois et du Parti Québécois, en raison de leur signification majeure pour l'avenir national du Québec.

Cela demande peut-être une explication quant à ma conception générale du rôle de l'universitaire dans l'engagement politique. Les décisions que j'ai prises n'ont pas valeur de principe général à mes yeux. Elles me sont personnelles relativement à ma situation propre dans le milieu, à l'époque. D'abord ma spécialité, l'économique, est naturellement reliée à la politique. L'engagement dans les problèmes politiques y allait de soi, si je le désirais, sans autre besoin d'identification. L'indépendance vis-à-vis de toute formation politique constituait cependant une protection contre les jugements biaisés, et donc une facilité à rester un authentique universitaire sans aucune limitation à ma possibilité d'expression, bien au contraire. De plus, nous sommes alors encore à une époque, au Québec, de très grande rareté dans le nombre des économistes, alors que l'importance de l'économique pour l'avenir national est considérée comme majeure. La fidélité à la fonction d'universitaire (former des économistes) est par suite de l'ordre d'une nécessité plus vitale que l'engagement dans l'action politique directe.

Quand je suis entré dans la vie active, dans les années '40, le Québec en était toujours à la phase de son histoire où l'opinion publique était totalement dominée par la partisanerie politique dans la perspective britannique du système parlementaire bipartiste. Le droit à la libre expression des opinions politiques, donc à la critique des idées et des politiques n'apparaissait recevable que dans le cadre des prises de positions, des programmes, qui opposaient l'un des partis traditionnels, libéral et conservateur, rouge et bleu, à l'autre. Et sans partage: il fallait être bleu ou rouge, sans quoi on apparaissait comme un trouble-fête, un «critiqueux», une «tête croche» comme avait dit de moi, un jour, Maurice Duplessis. Dans la politique active, même l'idée d'un troisième programme, d'un troisième parti, était en quelque sorte une idée sacrilège, un facteur d'instabilité gouvernementale et de désordre.

C'est ainsi par exemple, qu'un homme de la dimension d'Henri Bourassa, avec son parti nationaliste, puis son journal *Le Devoir*, était considéré par ses pairs politiciens comme «un homme qui manquait de jugement». J'ai entendu cet arrêt tomber de la bouche même de Pierre-François Casgrain, président de la Chambre des Communes. Un homme

aussi «brillant» serait devenu ministre libéral, premier ministre peut-être, si... S'il avait su accepter de s'inscrire dans les voies tracées par le régime: être d'abord et avant tout un homme de parti, mener ses luttes et défendre ses idées à l'intérieur d'un des deux partis. On peut ici faire la comparaison, avec Ernest Lapointe, qui a été avant tout un homme de parti, un libéral. On peut le dire sans faire de procès d'intention, car il le proclamait lui-même hautement et s'en faisait comme une vertu.

Quant à Bourassa, au contraire de l'opinion de ses pairs, un historien de la trempe de Mason Wade estimera plus tard qu'il fut la figure dominante de son époque notamment pour la naissance et l'évolution d'une pensée authentiquement canadienne, en particulier dans l'ordre international. Mais dans nos collèges classiques, si en histoire, des professeurs osaient mentionner le nom d'Henri Bourassa dans une perspective élogieuse, il y avait toujours quelque parent d'élèves pour aller s'en plaindre et inviter les autorités du collège à plus de «jugement», à plus de «prudence», c'est-à-dire au silence sur cet homme suprêmement détesté par les politiciens.

Naturellement, selon nos traditions démocratiques, il n'était pas question d'interdire la liberté d'expression: on pouvait librement dire ou écrire à peu près tout (dans les limites du code criminel ou de la diffamation¹), mais il y avait des sanctions en termes de diverses formes d'ostracisme à envisager et à accepter si on refusait de rentrer dans le rang au moment opportun².

A ce sujet, j'ai toujours eu tendance à trouver que ceux qui ont parlé de l'époque de Duplessis comme «le temps de la grande noirceur» (ils auraient sûrement pu élargir la période et l'étendre aussi à celle de Taschereau, etc., etc.), se sentirent brimés dans leur liberté d'expression parce qu'ils auraient voulu, comme Léon Bloy avec ses amis, critiquer, dénoncer à tour de bras tous les défauts et méfaits qu'ils voyaient dans notre société, sans pour autant cesser d'être dans les bonnes grâces des autorités ou du pouvoir. Mais justement, ceci ne se veut qu'une remarque en passant, parce que je considère que j'ai joui, dans l'exercice de ma liberté d'expression, qui a toujours été totale, de circonstances exceptionnelles. Je comprends bien ce que ce peut être que l'insécurité d'avoir à risquer sa situation ou sa possibilité d'en occuper une selon son goût et ses capacités, de se sentir menacé dans son gagne-pain même, etc., etc., pour pouvoir dire ce que l'on pense. Je comprends bien aussi la frustration de celui qui ayant quelque chose à dire se voit refuser la publication de ses textes.

Quant à moi, dès mon entrée dans la vie active, dans les années 40, je me suis trouvé en quelque sorte, pris en charge par l'École des Hautes

Études Commerciales de Montréal, dont je venais d'obtenir la Licence en Sciences commerciales.

C'était alors, comme aujourd'hui, une institution où l'on faisait carrière, avec traitements (si faibles qu'ils soient vite devenus) et conditions de travail très clairement établis dont la permanence (ce qu'on appelle aujourd'hui sécurité d'emploi) au moins à partir du moment où on atteignait le palier d'agrégé. Il y avait toujours le risque de tomber sous la clause de l'«inconduite», mais cela était bien spécial. Pour ce qui est des facilités de publication, j'ai eu vite l'avantage d'avoir à ma disposition deux revues, *L'Actualité économique* et *L'Action nationale*, où j'étais moi-même le principal juge de ce qui devait y être publié!

* * *

Ma conception du rôle de l'universitaire dans ses relations avec le monde politique s'est formée sous l'influence des traditions françaises, pendant mon séjour d'études en Europe. Cela ne venait d'ailleurs que renforcer l'atmosphère respirée à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, institution nouvelle dans le milieu québécois et qui s'était bâtie pendant un quart de siècle sous l'égide de deux directeurs européens, Auguste DeBray et Henry Laureys.

L'universitaire, pour moi, entrait dans la catégorie des hommes qui, dans une société, ont mission de gérer ce qu'on peut appeler le haut savoir; et en cela ont un devoir particulier du souci de la Vérité et du Bien public, de les poursuivre incessamment dans la mesure même de l'impossibilité d'atteindre l'Absolu. Un universitaire doit se consacrer à la connaissance la plus certaine et à l'information la plus exacte possible. Il doit la communiquer à ses étudiants et la diffuser, selon ses moyens, au bénéfice de toute la société. Le sens d'un tel engagement est évidemment incompatible avec la pratique partisane. C'est ce qu'on appelle exercer la liberté académique.

Je n'entre pas plus avant dans l'analyse de cette conception et de ses conséquences pour tout universitaire. Ce n'est pas mon rôle aujourd'hui. Mais il n'y a pas, à ce sujet, d'universitaire type, chaque universitaire se trouvant en situation particulière selon sa spécialité, pour régir l'application du principe général. En ce qui me concerne, ma liberté de choix se trouvait toute indiquée par un champ du savoir, l'économique qui, comme je l'ai dit précédemment, est en étroite conjonction avec la politique; et qui l'est devenu de plus en plus au cours de la période sous examen.

Au surplus, j'avais à peine commencé ma carrière professorale qu'un changement de direction à l'École (nomination d'Esdras Minville comme

directeur) me voyait attribuer la fonction de directeur ou secrétaire général de la revue de l'École, *L'Actualité économique*. Dans cette fonction, j'avais l'obligation, chaque mois, de commenter dans une chronique spéciale de vingt à trente pages, l'actualité courante. Par rapport au problème de la liberté d'expression tel qu'il se posait au Québec, j'avais donc le choix entre des commentaires qui éviteraient les questions litigieuses ou le plein exercice de mon rôle d'universitaire parlant sans exclusion de questions d'actualités relevant de son domaine. Dans l'ardeur de la jeunesse peut-être, mais en pleine conscience que je n'allais pas par là me faire des amis dans les lieux de pouvoir, je décidai d'être ce que j'estimais devoir être sans contourner les obstacles.

Je n'entendais pas, à ce moment-là, aller plus loin dans l'engagement politique que ce qu'impliquait de plus en plus les opinions à entretenir sur les politiques économiques. Sauf que mes convictions personnelles et l'influence d'hommes comme Édouard Montpetit (qui avait été mon maître en économie aux HEC) et Esdras Minville (qui, professeur à l'École, en était le principal disciple), me firent accepter aussi de tenir la chronique économique de la revue *L'Action nationale* fondée par Minville et que dirigeait André Laurendeau. Mais très peu de temps après, puisque la guerre 1939-1945 vint quasi en même temps, je fus sollicité, par mes convictions personnelles sur la situation du peuple canadien-français, de m'engager dans des aspects plus politiques. Ce fut d'abord la lutte contre la conscription pour service militaire outre-mer, avec le fameux plébiscite de 1942. Et puis l'après-guerre allait nous obliger à faire face à un véritable coup d'État du gouvernement fédéral: l'envahissement définitif des compétences constitutionnelles des provinces, en dépit des promesses faites en 1940 que les concessions des provinces n'étaient requises que pour la période de la guerre. Cela a mis en jeu, et met toujours en jeu dans un mouvement de centralisation incessant, l'avenir national du peuple canadien-français au Québec. Ce «combat national», ainsi que le P. Richard Arès l'a qualifié, survenait par le biais de l'économique, mais élargissait le débat à des aspects plus strictement politiques qui n'en pouvait être dissociés.

De fil en aiguille de ces engagements de base, je me suis donc trouvé très tôt dans ma carrière, et bien avant les années 50, engagé dans l'engrenage des problèmes politiques du Québec et du Canada. Les nombreuses pages que j'ai écrites en témoignent. Elles témoignent aussi en partie qu'elles ont été le fruit de participations orales dans à peu près toutes les avenues de notre société: université, milieux syndicaux, milieux d'affaire, milieux religieux, milieux culturels, commissions parlementaires, etc., etc. J'ai dit et

écrit tant de choses, sur tant de sujets, comme je les pensais, que je n'ai pu manquer de déplaire dans les divers milieux politiques partisans. Il est certain que je n'ai été dans les faveurs particulières de personne, autour du pouvoir, dans le sens des avantages à retirer.

Un seul de mes textes a été arrêté. C'était dans des circonstances bien spéciales: une critique dans *L'Actualité économique*, des techniques d'un emprunt de Guerre, critique qui aurait pu être considérée comme nuisible à l'effort de guerre et engager l'École des Hautes Études peut-être dans un incident plus ou moins désagréable ou grave. Du côté du gouvernement du Québec, dont l'École dépendait entièrement à ce moment-là, un seul incident, qui a été mineur en raison du prestige du directeur Esdras Minville et de son attitude générale sur la question de la liberté académique, est venu à ma connaissance.

L'École des Hautes Études Commerciales a été à cet égard un havre de liberté à cause de ses directeurs successifs, dont les deux premiers avaient été, je le rappelle, des Européens de tradition libérale quant à la liberté d'expression. Je laisse Esdras Minville lui-même s'en expliquer dans un rapport qu'il soumettait, en 1955, à un comité chargé de sortir l'École du contrôle direct de l'État et de l'établir sous son régime actuel de corporation indépendante régie par sa loi propre:

L'École a toujours joui de la plus complète liberté académique, et chacun de ceux qui participent à sa vie a pu prendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les attitudes que lui dictaient sa conscience et son désir de servir». [...] «Cette liberté de pensée et d'agir, j'en ai bénéficié moi-même au temps de mon prédécesseur. Je l'ai assurée pleine et entière à tous et chacun de mes collaborateurs depuis mon arrivée à mon poste actuel. J'entends maintenir et défendre cette tradition.

De fait, Minville était intraitable à ce sujet dans ses relations avec le Secrétariat de la Province (ministère dont dépendait *directement* l'École). Il y avait des chocs. On le percevait. Avec Henry Laureys, le prédécesseur de Minville, c'était plus visible. Il mettait les professeurs concernés au courant, donnant au besoin des conseils. Minville était discret et absorbait les chocs sans parler.

Mais cela soulève le problème fondamental des limites mêmes du droit à la liberté d'expression, pour l'universitaire, à la liberté académique. En dépit de tant d'affirmations au droit absolu à la liberté d'expression, il faut bien reconnaître au départ qu'une telle liberté n'existe pas, n'a jamais existé et n'existera probablement jamais, parce que personne n'est prêt à en

accepter les exigences de tolérance illimitée. Et comme il faut définir des limites, il y a toujours des marges d'interprétation.

En définitive, il faut bien constater que les idées contraires ne sont acceptées, puis plus avant tolérées, que dans des limites qui sont déterminées par l'exigence d'une certaine conformité aux idées régnantes. La non-conformité elle-même est contenue dans des bornes. Il y a sans doute des questions de style, de manière, surtout bien sûr de méthodes, qui peuvent faire une différence notable. De toute façon, il est vrai qu'autrefois on traitait vite de «communistes», d'«hérétiques» ou d'«athées»,etc., les non-conformistes. Mais aujourd'hui que les revendicateurs d'autrefois pour plus de liberté d'expression sont en quelque sorte au pouvoir, on n'est pas moins prompt à qualifier de «fasciste», de «raciste», d'«intégriste», celui qui n'est pas *politically correct* à la mode d'aujourd'hui. Et l'ostracisme de celui qui n'est pas *politically correct* n'est pas loin, avec le mépris qui l'accompagne. On en connaît des exemples encore tout récents.

Le droit à la liberté académique, comme tout droit, comporte ses responsabilités et ses devoirs. En ce qui me concerne, j'ai toujours essayé de considérer que l'universitaire doit s'ingénier à rester dans les limites des règles du savoir objectif, tant sur le fond que sur la forme. Pour être plus concret par rapport aux problèmes particuliers du Québec: rester dans la discussion des idées en fonction de leur valeur intrinsèque, et non en fonction des personnes ou des partis qui les véhiculent ou les contestent. Ce souci amène à pratiquer une auto-censure de ce qu'on dit ou écrit, en fonction des objectifs poursuivis, qui sont et doivent être en tant qu'universitaire de dire toute la vérité, telle qu'on la voit sur les questions en jeu. C'est à ce prix que l'universitaire peut être considéré comme crédible et accepté en tant qu'esprit indépendant capable de s'abstraire des conflits partisans.

Je crois avoir réussi à tenir cette ligne, du moins dans mes écrits de *L'Actualité économique* et mes activités spécifiques ou connexes en tant que professeur. Et c'est parce que cela a été, je crois, reconnu qu'Esdras Minville a pu résister à certaines pressions à mon sujet. On l'a amené une fois, non pas à me faire des remarques, mais à me transmettre un message du sous-ministre: Est-ce que je n'admettrais pas que j'exagérais dans certaines de mes critiques à l'égard des politiques du gouvernement. Il m'a transmis la question et reçu ma réponse négative sans commentaires. Il n'en fut plus question.

Évidemment, ceux qui me connaissent ou connaissent ma carrière, savent que j'ai exercé une activité non moins débordante en écriture et en

discours dans l'arène nationaliste, notamment à la Ligue d'Action nationale, puis à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. On m'a déjà fait remarquer que le ton ou l'allure de mes articles dans *L'Action nationale* étaient passablement différents de ceux qui paraissaient dans *L'Actualité économique*. Et c'était tout à fait voulu! Mais tout en adoptant un ton plus vif, plus percutant, moins «langue de bois» diraient les méchants critiques du langage scientifique (dont j'ai cependant toujours essayé de ne pas abuser), j'ai cherché à m'en tenir au principe de discuter plus de la valeur des idées que de la valeur ou des intentions des hommes. D'éviter tout langage qui revêtirait une allure partisane ou personnelle.

Dans un cas notoire, à *L'Action nationale*, j'ai voulu aller plus loin à cause de la situation que j'estimais très grave, dans laquelle je voyais en jeu toujours, l'issue du combat national pour un Québec vraiment libre de l'avenir de sa culture et de ses institutions. Et cette fois-là, Esdras Minville eut à subir l'assaut de milieux qui étaient pourtant les plus soucieux de leur liberté d'expression. On ne comprenait pas qu'il eût permis à un de ses professeurs de «pareils débordements». Minville reçut la plainte en faisant remarquer qu'il n'avait rien à y voir puisque j'avais exercé ma liberté d'expression dans une activité hors de l'Université. «Adressez-vous à Angers ou au directeur de *L'Action nationale*», se contenta-t-il de dire.

* * *

Je m'en suis tenu jusqu'ici à la nature et aux conditions d'exercice de mon implication en politique. C'était là un grand sujet de débat des années 50, qui devinrent, par le fait même, la période où s'est élargie la libre discussion des idées dans le milieu canadien-français. Dans mon domaine propre, l'objectif de notre implication d'universitaire en était à son demi-siècle d'enseignement et d'effort pour faire accepter à la politique, la nécessité d'une politique économique consciente et rationnelle (scientifique) pour assurer le développement ordonné du Québec.

Cette campagne avait été amorcée, au milieu du XIX^e siècle, par Étienne Parent; mise en branle à la fin du siècle par Errol Bouchette; et introduite dans l'action universitaire par Édouard Montpetit. Esdras Minville en fut, pendant la période 1950, le plus profond penseur; en même temps qu'il réalisa, sous le premier régime Duplessis (1936-1939), la première percée des politiques (création du ministère du Commerce et de l'Industrie et inventaire des ressources naturelles), dont les effets importants ne devaient se manifester que dans la décennie 1960, vue l'inertie à ce sujet du deuxième régime Duplessis (1944-1959).

Notes

1. Même la diffamation était tolérée jusqu'à un certain point dans le jeu politique entre les deux partis traditionnels.
2. Pour certains politiciens ce fût une tactique de se faire rebelle en vu de se faire offrir certains avantages.